

RAPPORT SEMESTRIEL

DISRUPTIVE COMBINATION
AGAINST NEUROLOGICAL DISORDERS



▲ NEURONAL NETWORK
● GLIAL NETWORK

 Theranexus

THERANEXUS

Société anonyme au capital de 779.785,75 €

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	3
RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE	5
PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	12
ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	13
PERSPECTIVES D'AVENIR	15
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	16
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	16
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
4. COMPTES SEMESTRIELS	20
5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	47
DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	48
CONTROLE DE LA SOCIETE	48
ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	48
ETAT DES NANTISSEMENTS	48

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Franck MOUTHON, président directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 30 septembre 2019
Franck MOUTHON
Président directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Franck MOUTHON

Président directeur général

Monsieur Thierry LAMBERT

Directeur administratif et financier

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : investisseurs@theranexus.fr

01.46.54.98.96

2. RAPPORT D'ACTIVITE

PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Résumé

Fondée en 2013, Theranexus est une société biopharmaceutique qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC). La Société est partie du constat que les médicaments psychotropes proposés actuellement dans les troubles neurologiques (tels que l'épilepsie, la narcolepsie, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, les douleurs neuropathiques, les affections psychiatriques, ...) présentaient une efficacité limitée et le développement de nouveaux traitements demeurait un enjeu industriel considérable. Anciens chercheurs au CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), les fondateurs, Franck MOUTHON et Mathieu CHARVERIAT, ont identifié le rôle important joué par les cellules non neuronales (autrement appelées « cellules gliales »), longtemps négligées dans la réponse des neurones à ces médicaments psychotropes. Leur recherche a permis de découvrir qu'en modulant l'organisation des réseaux des cellules non-neuronales, il était possible d'accroître l'efficacité de médicaments psychotropes. Cette technologie protégée, déclinable sur de multiples indications, consiste ainsi à agir simultanément sur les cellules gliales et sur les neurones. C'est cette approche unique et de rupture dans le domaine du système nerveux central que Theranexus développe aujourd'hui dans quatre pathologies. La Société a déjà réalisé d'importants développements précliniques, cliniques et technologiques ayant notamment conduit à un premier candidat-médicament, le THN102, qui a déjà fait la preuve chez l'homme de sa sécurité dans des phases Ia et Ib et de sa supériorité d'efficacité par rapport au traitement psychostimulant de référence (le modafinil) dans une phase Ib chez des volontaires sains après privation de sommeil.

Les troubles neurologiques, un enjeu sociétal lourd et un marché en forte attente d'innovation thérapeutique

Les troubles neurologiques affectent près d'un milliard de personnes dans le monde et cette proportion est en croissance forte avec le vieillissement de la population. Ils sont l'une des premières causes d'invalidité et leurs coûts globaux (estimés à plus de 2 000 Mds€^{1,2}) correspondent à plus d'un tiers des dépenses mondiales de toutes les maladies réunies.

En 2016, les médicaments psychotropes représentaient la plus grande part de marché au monde avec 15.6%³. Au sein de ce groupe figurent notamment les analgésiques, les médicaments contre des maladies telles que l'épilepsie ou la maladie de Parkinson, ainsi que les traitements contre les affections psychiatriques (anxiété, dépressions).

En dépit de l'existence de nombreux médicaments adressant ces maladies du SNC les besoins médicaux restent très importants et l'industrie pharmaceutique fait aujourd'hui face à deux défis majeurs :

1. la chute en série de brevets clés pour un nombre important de médicaments « blockbusters » (c'est-à-dire générant plus de 1 Mds\$ de revenus par an) ;

¹ Gustavsson et al., Eur Neuropsychopharmacology, 2011

² OMS / Neurological Disorders: Public Health Challenges, 2015

³ QuintilesIMS Suisse, 2017

2. un taux d'échec élevé pour les nouveaux traitements ciblant les troubles neurologiques.

L'intensité de la recherche dans ce domaine par les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique s'accompagne d'une forte demande de nouveaux projets à même de permettre un renouvellement de leurs portefeuilles de médicaments. Cette aire thérapeutique est une opportunité unique pour les sociétés de biotechnologies qui sont aujourd'hui en mesure d'apporter des solutions nouvelles.

Theranexus à travers sa plateforme innovante de génération de candidats-médicaments est idéalement positionnée pour participer à la réponse à ces forts besoins médicaux et industriels. La notion de plateforme recouvre la capacité opérationnelle de la Société à sélectionner et à identifier ses candidats-médicaments. Ce processus de sélection et d'identification s'opère par une première étape essentielle pour la Société qui permet de valider un environnement favorable pour le choix du couple candidat-médicament/indication d'un point de vue *business* (marché, besoin médicaux, concurrence, positionnement, viabilité économique etc.) et d'un point de vue recherche et développement réglementaire (modèles précliniques, biomarqueurs précliniques et cliniques, chemin optimisé pour atteindre la preuve de concept chez le patient, etc.). La deuxième étape clé de cette plateforme consiste à utiliser des modèles cellulaires *in vitro* et des modèles précliniques *in vivo* pour retenir le meilleur candidat-médicament à développer sur la base de son apport en matière d'efficacité par rapport à la première ligne de traitement dans l'indication retenue. La plateforme Theranexus caractérise ainsi un processus de développement balisé et répliquable dans différentes indications thérapeutiques.

Concernant l'évolution de sa capacité de découverte, Theranexus a annoncé début 2019 le lancement du projet NeuroLead. Pour conduire ce programme, coordonné par Theranexus en collaboration avec le Collège de France et le CEA, le consortium a obtenu un financement de 6,2 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance (Projet de recherche et développement Structurant pour la Compétitivité, PSPC). Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (50% sous forme de subventions et 50% sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. L'ensemble des financements est étalé sur la durée du projet (4 ans). Le consortium est formalisé par un accord tripartite entre Theranexus, le CEA et le Collège de France. A la date du présent rapport semestriel, cet accord est en cours de finalisation. La signature d'un tel accord constitue une condition suspensive à l'obtention des financements accordés par BPI France.

Prévu sur quatre ans, le programme NeuroLead aura pour objectif de développer et valider une plateforme de découverte de candidats médicaments combinant les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation de co-culture de neurones et astrocytes issues de cellules souches pluripotentes induites humaines (HiPSC), afin de généraliser et de systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques. NeuroLead permettra également d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

A la date du présent rapport semestriel, l'accord de consortium entre la Société, le Collège de France et le CEA est en cours de négociation. La signature de l'accord est attendue d'ici la fin de l'année en cours et le financement

PSPC est d'ailleurs conditionné à cette signature. A la date du présent rapport semestriel, aucun versement n'a été encore été réalisé par la BPI au titre du PSPC.

Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société.

Une solution thérapeutique innovante, qui améliore l'efficacité des traitements existants du SNC

La stratégie thérapeutique de Theranexus repose ainsi sur le ciblage simultané des neurones et des cellules non-neuronales, par la conception et le développement de combinaisons de deux médicaments distincts :

- un premier médicament psychotrope ciblant l'activité neuronale (antidépresseurs, psychostimulants, etc.) ;
- un second médicament ciblant les cellules non-neuronales (plus spécifiquement les astrocytes).

Ces combinaisons, en agissant sur l'environnement cellulaire neuronal immédiat devraient permettre de maximiser la réponse du cerveau aux médicaments psychotropes et ainsi de proposer des médicaments plus efficaces dans les indications neurologiques choisies.

Une plateforme technologique puissante, générant un portefeuille diversifié de médicaments brevetés

Ce positionnement innovant, de combinaisons de deux médicaments connus agissant simultanément sur les neurones et les cellules non-neuronales, a permis à Theranexus de déployer une plateforme de génération et de développement de candidats-médicaments à forte valeur ajoutée en :

- s'inscrivant directement en supériorité par rapport à la première ligne de traitement dès les phases précoces et devrait l'être également tout au long du développement, lorsque cette première ligne existe dans la mesure où i) la base même de la technologie est de renforcer l'efficacité d'un psychotrope donné, ii) le psychotrope retenu pour rentrer dans la stratégie thérapeutique Theranexus est la première ligne de traitement dans l'indication initiale sélectionnée, iii) le choix de la meilleure combinaison s'établit sur la base de la supériorité d'efficacité préclinique démontrée dans des modèles animaux pertinents pour l'indication et pour le psychotrope, et enfin iv) l'établissement de l'efficacité pharmacologique du candidat médicament peut se faire dès la phase Ib chez les volontaires sains et l'établissement de l'efficacité chez le patient se fait en phase II.
- bénéficiant d'un nouveau monopole d'exploitation sur les combinaisons et leur usage thérapeutique dans une série d'indications à l'aide de familles de brevet protégeant ces combinaisons ;
- augmentant la probabilité, la vitesse et l'agilité d'accès au marché de la combinaison en tirant profit des connaissances déjà disponibles sur les deux médicaments.

La technologie Theranexus et ses applications sont aujourd'hui protégées par plusieurs familles de brevets. Cette politique d'innovation et de protection de sa propriété intellectuelle constitue, pour la Société, une importante barrière à l'entrée contre d'éventuels concurrents.

Tournée vers les besoins médicaux et industriels prioritaires, Theranexus a choisi de décliner sa stratégie à travers le développement de trois premiers programmes propriétaires.

Le THN102, premier produit phare de la plateforme Theranexus ayant atteint la preuve de concept clinique et actuellement en phase II pour le traitement des troubles de l'éveil, de l'attention et de la cognition dans la maladie de Parkinson

Le THN102 a vocation à devenir le traitement de référence des troubles de l'éveil notamment dans la maladie de Parkinson. Il consiste en une combinaison de modafinil, première ligne de traitement psychostimulant actuel sur la narcolepsie, et de flécaïnide, médicament repositionné agissant sur les cellules non-neuronales. C'est le candidat-médicament le plus avancé de la Société. Le THN102 a déjà atteint sa preuve de concept clinique chez des volontaires sains privés de sommeil en 2016. Ce candidat-médicament a déjà complété une phase II chez des patients atteints de narcolepsie. L'étude intitulée « Tolérance et efficacité du THN102 sur la somnolence chez des patients narcoleptiques » visait à démontrer la supériorité du THN102 par rapport au traitement de référence (modafinil) dans une population de patients narcoleptiques déjà traitée au modafinil, et présentant malgré ce traitement une somnolence résiduelle invalidante. Le profil de sécurité et de tolérance du THN102 a été jugé très satisfaisant. Cependant, les résultats ne permettent pas de constater de différence d'efficacité entre THN102 (combinaison de modafinil et flécaïnide) et le modafinil seul, sur le critère principal de l'étude (échelle de somnolence d'Epworth). Les résultats de cette étude montrent une surreprésentation de patients narcoleptiques très faiblement répondeurs expliquant une absence de différence d'efficacité du THN102 par rapport au traitement de référence. La trop faible réponse au modafinil de la population de patients sélectionnés dans l'étude ne permettant pas d'établir de supériorité du THN102. A la date du présent rapport semestriel, le THN102 est en cours de phase II chez des patients atteints de somnolence excessive en journée dans la maladie de Parkinson. Le recrutement du dernier patient a été annoncé le [24] septembre 2019 et les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2019. Le THN102 fait l'objet d'une propriété intellectuelle renforcée et est couvert par une famille de brevets expirant en 2034.

Le THN101 et le THN201 : le prolongement naturel de la plateforme Theranexus sur d'autres indications neurologiques majeures

Grâce à sa plateforme technologique, Theranexus s'oriente stratégiquement vers d'autres indications neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer ou les douleurs neuropathiques. Le deuxième candidat-médicament de la Société, le THN201, a ainsi pour vocation de traiter des troubles neurocognitifs dans la maladie d'Alzheimer. Il consiste en une combinaison de donépézil, agissant sur l'activité neuronale, et de méfloquine agissant sur l'activité des cellules non-neuronales. Le troisième candidat-médicament en développement de la Société, le THN101, cherche à améliorer le traitement de la douleur neuropathique. Dans la même logique, il consiste en une combinaison d'amitriptyline, agissant sur l'activité neuronale et de méfloquine, agissant sur l'activité gliale.

Theranexus a confirmé la dose de méfloquine permettant d'atteindre l'exposition plasmatique recherchée à l'aide d'une étude de pharmacocinétique chez l'Homme. Cette étude menée sur sujets sains a permis d'identifier les doses à tester en clinique au sein des combinaisons et donc de lancer la fabrication des unités thérapeutiques. Ceci constitue une première étape dans les programmes de développement de THN201 et de THN101, la méfloquine étant utilisée comme modulateur de l'activité gliale dans ces deux candidats-médicaments.

Un essai clinique de Phase Ib sur la combinaison THN201 (donepezil combiné à la méfloquine), visant à comparer ses effets au traitement de référence dans les troubles neurocognitifs liés à la maladie d'Alzheimer, a été lancé au second semestre 2018. Le recrutement du dernier volontaire sain a été annoncé le 17 Septembre 2019, et les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année 2019.

Concernant le candidat médicament THN101 (combinaison entre l'amitriptyline et la méfloquine), une étude de phase Ia a été réalisée et a permis d'établir le profil pharmacocinétique et la très bonne tolérance de la combinaison. Actuellement, un programme de phase 2 est déjà défini pour poursuivre le développement du THN101.

Le THN201 est couvert par une famille de brevets expirant en 2032, et le THN101 par une famille de brevets expirant en 2036.

Ces trois candidats-médicaments et leurs indications thérapeutiques sont également couverts par la famille du « Brevet Principal » qui expirera en 2029.

BBDF101 : L'application de l'expertise de Theranexus à une maladie Lysosomale pédiatrique sévère

Theranexus a annoncé en juin 2019 la signature d'un accord de principe (term sheet) avec l'association Beyond Batten Disease Foundation (BBDF) afin de conduire le programme de développement clinique devant permettre l'enregistrement et la commercialisation du candidat-médicament BBDF 101 dans la maladie de Batten. Cet accord prévoit notamment une période d'exclusivité de six mois accordés à Theranexus pour la conclusion d'un accord définitif. A la date du présent rapport semestriel la négociation de l'accord est en cours et la Société prévoit toujours sa signature avant la fin de la période d'exclusivité.

La forme juvénile de la maladie de Batten ou maladie de Spielmeyer-Vogt, ou encore maladie CLN3, est une maladie génétique du système nerveux, rare et mortelle, pour laquelle il n'existe aucun traitement. Elle appartient au groupe des céréoïdes-lipofuscinoses neuronales (CLN). Plus de 400 mutations dans 13 gènes ont pu être associées aux variantes de CLN, qui diffèrent essentiellement les unes des autres par l'âge d'apparition des premiers symptômes. Le premier symptôme de la forme juvénile, une perte progressive de la vision, apparaît entre les âges de 4 et 6 ans. Il est suivi par des changements de personnalité, des troubles comportementaux et des difficultés d'apprentissage. Des convulsions apparaissent dans les 2 à 4 ans suivant la survenance de la maladie. Progressivement, les patients déclinent physiquement et mentalement. À terme, ils se déplacent en fauteuil roulant voire restent alités avant de mourir prématurément. Des troubles psychiatriques ou psychotiques peuvent survenir à tout moment. Cette maladie est toujours mortelle – généralement vers la fin de l'adolescence ou à l'entrée dans l'âge adulte. Aux Etats-Unis et en Europe, la prévalence de la maladie de Batten est la plus importante parmi les CLN, celles-ci affectant près de 3 000 patients sur ces territoires. D'un point de vue physiopathologique, les interactions entre neurones et cellules gliales jouent un rôle clé dans l'apparition et la progression de toutes les CLN.

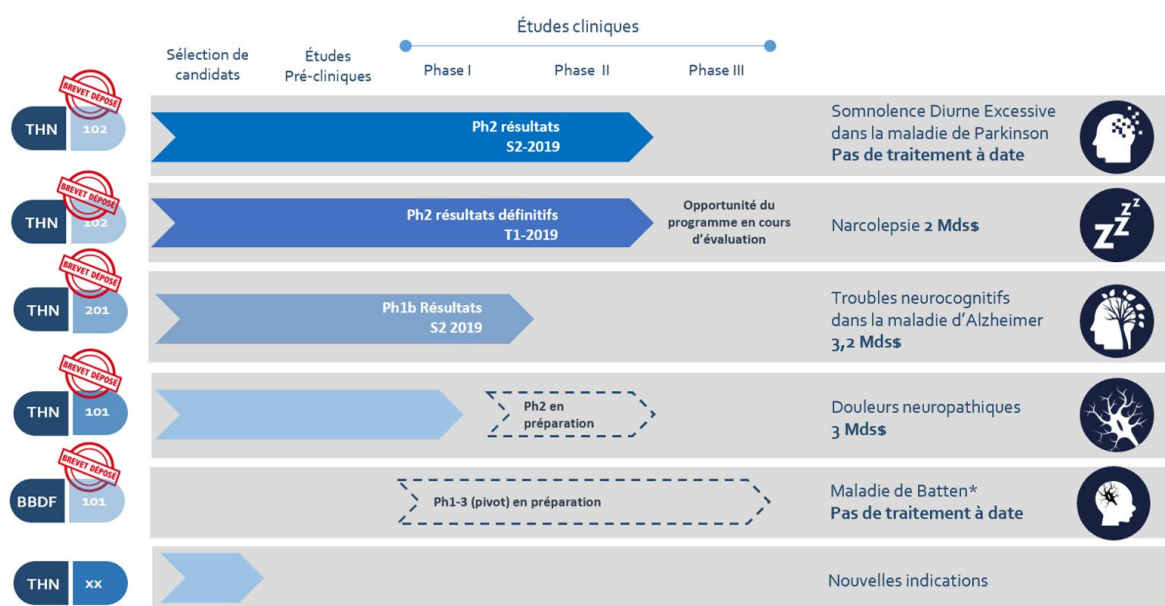
BBDF a financé et dirigé depuis plusieurs années des travaux de recherche préclinique ayant permis d'identifier et de valider BBDF 101. Tout comme les différents candidats-médicaments développés par Theranexus, BBDF 101 est une combinaison propriétaire de médicaments s'appuyant sur un effet synergistique entre deux composés

déjà enregistrés. Au-delà de cette combinaison, l'accord prévoit également que Theranexus mette à profit son expertise pharmacologique des interactions neurone-glie pour poursuivre les recherches sur la forme juvénile de la maladie de Batten et être ainsi en capacité d'identifier les prochaines générations de traitements pour les patients. L'ensemble des travaux menés permet aujourd'hui à BBDF de solliciter le statut de médicament expérimental ou Investigational New Drug (IND) pour BBDF 101 auprès de l'agence américaine du médicament – la FDA –, ce statut autorisant la réalisation d'essais cliniques aux Etats-Unis.

L'essai aujourd'hui discuté avec la FDA comprendra un volet d'évaluations de sécurité et pharmacocinétiques et un volet de mesure de l'efficacité en ouvert contre l'histoire naturelle de la maladie, cette dernière étant établie à partir de cohortes de patients suivis par le centre hospitalo-universitaire allemand de Hambourg-Eppendorf, l'University of Rochester Batten Centre et le National Institute of Health (NIH) aux États-Unis. Le Texas Children's Hospital (TCH), 4ème plus grand centre pédiatrique hospitalier aux Etats-Unis, implanté à Houston, sera le centre d'investigation principal de l'essai, et le Dr Gary Clark, Directeur de l'unité de neurologie pédiatrique et leader d'opinion incontournable dans le domaine des CLN, en sera l'investigateur principal.

Le succès de cet essai devrait permettre au produit d'obtenir directement son enregistrement auprès de la FDA ainsi que de bénéficier de l'ensemble des dispositions réglementaires incitatives d'enregistrement de médicaments dans une indication orpheline pédiatrique sévère. Après l'enregistrement, Theranexus portera la commercialisation du produit, et la fondation sera intéressée à la création de valeur supplémentaire sous forme de milestones et de redevances sur les ventes futures.

Ce nouvel actif constitue pour Theranexus une excellente opportunité de renforcer le potentiel de création de valeur de la société. En effet, la combinaison BBDF 101, par sa cohérence et sa complémentarité vis-à-vis des développements en cours, vient enrichir notre portefeuille de candidats-médicaments en clinique, notamment sur le marché américain. Ce partenariat offre aussi l'opportunité d'étendre l'approche de la société axée sur les interactions neurone-glie aux maladies lysosomales.



* Accord de principe et exclusivité de négociation en place avec Beyond Batten Disease Foundation (détenteur de la propriété intellectuelle)
 **Tous les chiffres proviennent de Datamonitor reports (NP, dementia) ; rapports annuels des sociétés (Jazz Pharmaceuticals, Teva)

Une stratégie thérapeutique offrant de larges opportunités de développement et de partenariats industriels

Au-delà de ses trois premiers programmes qui, après l'atteinte de jalons cliniques significatifs, pourront faire l'objet des partenariats industriels, la stratégie thérapeutique de la Société lui offre de larges opportunités de diversification :

- le développement de nouvelles combinaisons propriétaires qui consiste à conduire une combinaison brevetée de deux médicaments enregistrés, commercialisés et séparément libres de droit ;
- le management de cycle de vie de médicaments psychotropes propriété d'un industriel dont le brevet de protection arriverait à proximité de l'expiration. Dans le cadre d'un partenariat avec cet industriel lui permettant d'incorporer son médicament psychotrope en fin de protection au sein d'une nouvelle combinaison propriétaire issue de la plateforme Theranexus, il pourrait ainsi prolonger le monopole d'exploitation de son médicament et le développement de sa franchise commerciale ;
- le sauvetage de médicaments psychotropes en cours de développement clinique, rencontrant un manque d'efficacité dans les phases tardives de développement. Cette dernière possibilité s'établirait aussi dans le cadre de partenariats avec différents industriels suivant les mêmes modalités d'intervention de la plateforme Theranexus que le point précédent.

Un actionnariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en Octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (Collège de France, INSERM, CNRS, CEA, APHP, etc.). Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Au cours du premier semestre 2019, la société a progressé dans le développement clinique de ses candidats-médicaments ainsi que les autres activités de Business développement et de développement de sa capacité de découverte de nouveaux candidats médicaments :

- Theranexus a annoncé début 2019 le lancement du projet NeuroLead. Pour conduire ce programme, coordonné par Theranexus en collaboration avec le Collège de France et le CEA, le consortium a obtenu un financement de 6,2 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance (Projet de recherche et développement Structurant pour la Compétitivité, PSPC). Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (50% sous forme de subventions et 50% sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. L'ensemble des financements est étalé sur la durée du projet (4 ans). Le consortium est formalisé par un accord tripartite entre Theranexus, le CEA et le Collège de France. A la date du présent document de référence, cet accord est en cours de finalisation. La signature d'un tel accord constitue une condition suspensive à l'obtention des financements accordés par BPI France. Prévu sur quatre ans, le programme NeuroLead aura pour objectif de développer et valider une plateforme de découverte de candidats médicaments combinant les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation de co-culture de neurones et astrocytes issues de cellules souches pluripotentes induites humaines (HiPSC), afin de généraliser et de systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques. NeuroLead permettra également d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.
- La Société a annoncé en février 2019 les résultats de son étude clinique de phase 2 chez une population de patients narcoleptiques présentant une somnolence résiduelle très importante sous traitement au modafinil. L'étude n'a pas permis de démontrer la supériorité de la combinaison THN102 sur le modafinil seul.
- Signature en juin 2019 d'un accord de principe (term sheet) avec l'association Beyond Batten Disease Foundation (BBDF) afin de conduire le programme de développement clinique devant permettre l'enregistrement et la commercialisation du candidat-médicament BBDF 101 dans la maladie de Batten.
- Le 10 juillet 2019, Theranexus a réalisé une levée de fonds de 2,2 millions d'euros par le biais de l'émission d'ABSA dans le cadre d'un placement privé (le montant des fonds levés serait porté à 3,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral des BSA). Cette augmentation de capital a contribué à renforcer la trésorerie de Theranexus notamment pour sécuriser le programme de développement clinique

devant permettre l'enregistrement et la commercialisation du candidat-médicament BBDF 101 dans la maladie de Batten.

- Poursuite de l'étude de Phase II de son candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson. Le recrutement a été terminé après la fin du semestre (cf. communiqué de presse du [24] septembre 2019. La publication des résultats de l'étude est maintenant programmée pour le premier trimestre 2019.
- Poursuite de l'étude de Phase Ib de THN201 (candidat-médicament dans la maladie d'Alzheimer). Le recrutement a été terminé après la fin du semestre (cf. communiqué de presse du 17 septembre 2019. et les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année en cours.
- Réalisation d'une étude de Phase Ia (sécurité) portant sur le THN201 (candidat-médicament dans les douleurs neuropathiques.

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Par ailleurs la Société a poursuivi tout au long du semestre ses efforts de recherche concernant à la fois les interactions neurones – cellules gliales et le développement de nouveaux candidats-médicaments.

Au cours du semestre, la Société a renforcé ses effectifs en recherche et développement dans le cadre de la mise en place de sa plateforme Neurolead : recrutement de deux ingénieurs de recherche supplémentaires – l'un étant dédié à l'expérimentation in-vivo et l'autre à l'expérimentation in-vitro, les deux étant placés sous la supervision de Mathieu Charvériat, Directeur Général Délégué et Directeur Scientifique. Par ailleurs dans le cadre de l'internalisation de la majorité des activités comptables et administratives, le comptable embauché dans le cadre d'un contrat d'intérim au cours du quatrième trimestre 2018 a été confirmé et sécurisé par un contrat à durée indéterminée en tout début d'année 2019.

Les efforts de développement des candidats-médicaments propriétaires (THN102, THN201, THN101) dans leurs indications respectives (Narcolepsie et maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, douleurs neuropathiques) ont progressées de manière significative tel que résumé dans le paragraphe ci-dessus 'événements significatifs'.

Ces efforts se sont traduits par une hausse des charges opérationnelles, partiellement compensée par l'augmentation des produits d'exploitations (subventions), comme illustré par le compte de résultat résumé ci-dessous :

En K€ (normes françaises)	S1-2019	S1-2018
Chiffre d'affaires	0	0
Produits d'exploitation	574	101
Autres achats et charges externes	2 905	2 024
Salaires et charges sociales	1 215	992
Dotations aux amortissements sur immobilisations	30	21
Autres charges d'exploitation	10	10
Charges d'exploitation	4 161	3 048
Résultat d'exploitation	-3 587	-2 947
Résultat financier	-132	0
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	941	893
Résultat net	-2 778	-2 054

Les autres achats et charges externes sont en hausse sur le semestre à 2 905 K€ contre 2 024 K€ au premier semestre 2018. Ceci est lié à l'impact des programmes cliniques THN102 dans la maladie de Parkinson (premier patient recruté début du premier semestre 2018) et THN201 dans la démence (début du recrutement au deuxième semestre 2019).

La hausse des salaires et charges sociales, qui passent de 992 K€ au premier semestre 2018 à 1 215 K€ au premier semestre 2019, traduit principalement l'effet en année pleine de recrutements réalisés au cours de l'année 2018, notamment le renforcement de la recherche et développement.

En conséquence, la perte d'exploitation est passée de -2 947 K€ pour le premier semestre 2018 à -3 587 K€ pour le premier semestre 2019.

Le résultat financier est déficitaire de 132 K€ pour le premier semestre 2019 en raison notamment de financements obtenus auprès d'établissements bancaires, mis en place au début du second semestre 2018, et de Bpifrance.

Après comptabilisation de 941 K€ de produit d'impôt, principalement du Crédit Impôt Recherche, la perte nette ressort à -2 778 K€ au premier semestre 2019 contre -2 054 K€ au premier semestre 2018.

La trésorerie au 30 juin 2019 s'élève à 10 231 K€. Ce montant ne comprend ni le fruit de la levée de fonds de 2 245 K€ réalisée début juillet 2019, ni le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 1 721 K€.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours du second semestre 2019, la Société prévoit de poursuivre ses programmes de développement clinique :

- Etude clinique de phase II portant sur le candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson : poursuite du traitement des patients recrutés n'ayant pas encore terminé leur recrutement, et publication des résultats au premier trimestre 2019
- Programmes cliniques de phase Ib portant sur le candidat-médicament THN201 respectivement dans la maladie d'Alzheimer : poursuite du traitement des patients recrutés n'ayant pas encore terminé leur traitement, et publication des résultats d'ici la fin de l'année en cours.

En parallèle, la Société compte :

- Poursuivre ses travaux précliniques pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies du système nerveux central
- Finaliser l'accord de partenariat avec BBDF portant sur le développement de BBDF101 dans la maladie de Batten, et travailler à la soumission d'une demande d'autorisation d'essai clinique d'ici la fin de l'année

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document de référence de la Société, enregistré le 30/04/2018 sous le numéro R.19-019. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2019, la Société n'a conclu aucun contrat avec ses mandataires dirigeants ou parties leur étant liées. Des contrats de travail lient la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général Délégué et Franck Mouthon, Président Directeur Général (contrat suspendu depuis le 18 novembre 2014).

Par ailleurs des contrats de consultance lient la société avec Luc-André Granier et Dominique Costantini, administrateurs indépendants. Au cours du premier semestre 2019 ces contrats n'ont donné lieu à aucune activité et au versement d'aucun honoraire.

Des informations plus détaillées sur ces contrats sont disponibles dans le document de référence de la Société, enregistré le 30/04/2019 sous le numéro R.19-019. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes intermédiaires**

ERNST & YOUNG et Autres

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theranexus et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 27 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres
Cédric Garcia

4. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la Société au 30 juin 2019 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

THERANEXUS SA

Comptes Semestriels au 30 juin 2019

Sommaire

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA.....	- 4 -
1.1 Bilan et compte de résultat, en euros	- 4 -
1.2 Etat des variations des capitaux propres sur l'exercice 2018 et le premier semestre 2019	- 8 -
1.3 Tableaux des flux de trésorerie des exercices au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018	- 9 -
2. Règles et méthodes comptables.....	- 10 -
2.1. Principes et conventions générales	- 10 -
2.2. Permanence des méthodes	- 10 -
2.3. Principe de continuité de l'exploitation	- 10 -
2.4. Jugements et estimations de la direction de la société.....	- 10 -
3. Principales méthodes comptables de la Société.....	- 11 -
4. Evènements significatifs.....	- 12 -
4.1 Faits spécifiques.....	- 12 -
4.2 Evènement pots-clôture.....	- 12 -
5. Notes sur les comptes Semestriels au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018.....	- 13 -
5.1 Subvention d'Exploitation	- 13 -
5.2 Autres produits d'exploitation	- 13 -
5.3 Autres achats et charges externes.....	- 13 -
5.4 Charges de personnel	- 13 -
5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation	- 15 -
5.6 Résultat Financier.....	- 15 -
5.7 Résultat Exceptionnel	- 15 -
5.8 Crédit d'impôt recherche	- 15 -
5.9 Etat des immobilisations	- 16 -
5.10 Etat des amortissements	- 17 -
5.11 Etat des provisions.....	- 17 -
5.12 Etat des échéances des créances et des dettes.....	- 17 -
5.13 Produits et avoirs à recevoir	- 19 -
5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 19 -
5.15 Charges constatées d'avance.....	- 19 -
5.16 Produits constatés d'avance.....	- 20 -
5.17 Composition du capital social.....	- 20 -
5.17.1 Capital social actuel	- 20 -
5.17.2 Capital social potentiel	- 20 -
5.18 Avances remboursables	- 23 -

5.19 Emprunts et dettes financières	- 24 -
5.20 Fournisseurs et comptes rattachés.....	- 25 -
5.21 Charges à payer et avoirs à établir.....	- 25 -
5.22 Engagements hors bilan.....	- 25 -
5.23 Rémunération des mandataires sociaux	- 26 -
5.24 Entreprises liées	- 26 -

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

Bilan

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Concessions, brevets, droits similaires	900 737	154 947	745 790	725 822
Autres immobilisations corporelles	22 136	9 663	12 473	12 394
Immobilisations en cours	891 992		891 992	
Autres titres immobilisés	193 325	83 565	109 760	204 211
Autres immobilisations financières	157 946		157 946	147 060
TOTAL (I)	2 166 136	248 175	1 917 961	1 089 486
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	53 183		53 183	
Clients et comptes rattachés	3 764		3 764	
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				36 233
. Personnel	15 541		15 541	3 274
. Organismes sociaux	880		880	5 406
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	2 647 194		2 647 194	1 730 829
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	387 542		387 542	332 242
. Autres	632 073		632 073	104 823
Valeurs mobilières de placement	7 022 154		7 022 154	8 017 324
Disponibilités	3 208 394		3 208 394	7 153 555
Charges constatées d'avance	505 911		505 911	376 366
TOTAL (II)	14 476 636		14 476 636	17 760 052
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	16 642 772	248 175	16 394 597	18 849 539

Bilan (suite)

PASSIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 779 786)	779 786	779 786
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 023 067	22 023 067
Report à nouveau	-9 932 855	-4 632 232
Résultat de l'exercice	-2 777 876	-5 300 630
TOTAL (I)	10 092 122	12 869 991
Avances conditionnées	540 000	540 000
TOTAL (II)	540 000	540 000
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
. Divers	3 150 556	3 465 035
. Associés	41	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 281 175	1 684 554
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	206 011	46 612
. Organismes sociaux	120 947	243 307
Autres dettes	3 744	
TOTAL (IV)	5 762 473	5 439 549
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	16 394 597	18 849 539

Compte de résultat

	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (6 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services			0	0
Chiffres d'affaires Nets				
Subventions d'exploitation			553 915	63 216
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			17 379	10 278
Autres produits			3 132	27 700
Total des produits d'exploitation (I)			574 427	101 194
Autres achats et charges externes			2 897 434	2 024 032
Impôts, taxes et versements assimilés			7 949	9 762
Salaires et traitements			895 615	740 112
Charges sociales			319 740	252 365
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 979	21 190
Autres charges			10 284	724
Total des charges d'exploitation (II)			4 161 000	3 048 184
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			- 3 586 573	-2 946 990
Autres intérêts et produits assimilés			7 768	12 584
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 153
Différences positives de change			25	
Total des produits financiers (V)			7 793	13 737
Dotations financières aux amortissements et provisions			83 565	
Intérêts et charges assimilées			54 611	14 070
Différences négatives de change			1 559	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			139 734	14 070
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-131 941	-333
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-3 718 514	-2 947 323

Compte de résultat (suite)

	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (6 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-940 640	-892 964
Total des Produits (I+III+V+VII)	582 220	114 932
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 434 681	2 169 290
RESULTAT NET	- 2 777 876	-2 054 359
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

1.2 Etat des variations des capitaux propres sur l'exercice 2018 et le premier semestre 2019

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2017	779 786	22 023 067				-2 517 421	-2 144 811	18 170 621
Augmentation de capital								
Affectation de résultat						-2 114 811	2 114 811	
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							-5 300 630	-5 300 630
Capitaux propres au 31.12.2018	779 786	22 023 067				-4 632 232	-5 300 630	12 869 998

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2018	779 786	22 023 067				- 4 632 232	- 5 300 630	12 869 998
Augmentation de capital								
Affectation de résultat						-5 300 630	5 300 630	
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							-2 777 876	-2 777 876
Capitaux propres au 30.06.2019	779 786	22 023 067				- 9 932 855	-2 777 876	10 092 122

1.3 Tableaux des flux de trésorerie des exercices au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018

En euros	juin-19	juin-18
Résultat net de l'exercice	-2 777 876	-2 054 359
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
Dotation aux amortissements	29 979	21 190
Dotation aux provisions	83 565	-1 153
Plus-values de cession nettes d'impôt	0	0
Intérêt financiers nets payés	35 645	10 290
Marge brute d'auto-financement	-2 628 687	- 2 024 032
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts	10 971	-523
Variation du besoin en fond de roulement	0	0
Variation des autres créances	-1 656 433	-608 671
Variation des dettes d'exploitation	636 931	-253 751
Variation du besoin en fond de roulement	-1 019 502	-862 422
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-3 637 218	-2 886 980
Acquisition d'immobilisations	0	0
Immobilisations incorporelles	46 898	168 037
Immobilisations corporelles	895 120	3 366
Immobilisation financières	0	109 719
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisation financières	0	9 713
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-942 018	-271 409
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Souscription d'emprunts	0	0
<i>Dont obligations convertibles</i>	0	0
<i>Dont Adi</i>	0	0
<i>Dont avance remboursable</i>	0	0
Intérêt financiers nets versés	-35 645	-10 290
Remboursement d'emprunt	-325 450	-112 500
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-361 095	-122 790
VARIATION DE TRESORERIE	-4 940 330	-3 281 178
Trésorerie d'ouverture	15 170 879	18 226 084
Trésorerie de clôture	10 230 548	14 944 907
Variation de trésorerie	-4 940 330	-3 281 177

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2019 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Ces comptes semestriels ont été arrêtés le 26 septembre 2019 par le conseil d'administration de la Société.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 10 230 k€ au 30 juin. Par ailleurs, un remboursement du Crédit Impôt Recherche 2018 pour 1 707 k € est également attendu sur le second semestre 2019, et la Société a réalisé une levée de fonds de 2 245 K€ en juillet 2019..

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation jusqu'au 30 septembre 2020.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.

3. Principales méthodes comptables de la Société

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euro.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

Au cours du premier semestre 2019, la société a progressé dans le développement clinique de ses candidats-médicaments ainsi que les autres activités de Business développement et de développement de sa capacité de découverte de nouveaux candidats médicaments :

- Theranexus a annoncé début 2019 le lancement du projet NeuroLead. Pour conduire ce programme, coordonné par Theranexus en collaboration avec le Collège de France et le CEA, le consortium a obtenu un financement de 6,2 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance (Projet de recherche et développement Structurant pour la Compétitivité, PSpC). Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (50% sous forme de subventions et 50% sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. L'ensemble des financements accordés par BPI France. Prévu sur quatre ans, le programme NeuroLead aura pour objectif de développer et valider une plateforme de découverte de candidats médicaments combinant les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation de co-culture de neurones et astrocytes issues de cellules souches pluripotentes induites humaines (iPSC), afin de généraliser et de systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques. NeuroLead permettra également d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.
- La Société a annoncé en février 2019 les résultats de son étude clinique de phase 2 chez une population de patients narcoleptiques présentant une somnolence résiduelle très importante sous traitement au modafinil. L'étude n'a pas permis de démontrer la supériorité de la combinaison THN102 sur le modafinil seul.
- Signature en juin 2019 d'un accord de principe (term sheet) avec l'association Beyond Batten Disease Foundation (BBDF) afin de conduire le programme de développement clinique devant permettre l'enregistrement et la commercialisation du candidat-médicament BBDF 101 dans la maladie de Batten.
- Poursuite de l'étude de Phase de Phase II de son candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson. Le recrutement a été terminé après la fin du semestre (cf. communiqué de presse du [24] septembre 2019. La publication des résultats de l'étude est maintenant programmée pour le premier trimestre 2019.
- Poursuite de l'étude de Phase Ib de THN201 (candidat-médicament dans la maladie d'Alzheimer). Le recrutement a été terminé après la fin du semestre (cf. communiqué de presse du [17] septembre 2019. et les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année en cours.
- Réalisation d'une étude de Phase Ia (sécurité) portant sur le THN101 (candidat-médicament dans les douleurs neuropathiques).

4.2 Evènement pots-clôture

Le 10 juillet 2019, Theranexus a réalisé une levée de fonds de 2,2 millions d'euros par le biais de l'émission d'ABSA dans le cadre d'un placement privé (le montant des fonds levés serait porté à 3,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral des BSA). Cette augmentation de capital a contribué à renforcer la trésorerie de Theranexus notamment pour sécuriser le programme de développement clinique devant permettre l'enregistrement et la commercialisation du candidat-médicament BBDF 101 dans la maladie de Batten.

5. Notes sur les comptes Semestriels au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 543 915 € au 30 juin 2019, contre 63 216 € au 30 juin 2018. Elles découlent, pour ces 2 exercices, des aides accordées par les organismes publics pour les projets de recherche que mène THERANEXUS et tels que l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), la DGA ou BPI France. Généralement, ces projets sont menés sur plusieurs exercices.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2019	30/06/2018
Transfert de charge d'exploitation	17 379	10 278
Autres produits	3 132	27 700
Autres produits d'exploitation	20 511	37 978

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2019	30/06/2018
Achat d'études et prestations de recherche	2 545 912	1 732 972
Honoraires	130 390	104 028
Frais de voyage et déplacement, réception	60 305	45 721
Publicités	65 029	79 203
Divers	95 799	62 108
Autres achats et charges externes	2 897 434	2 024 032

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L'évolution du poste Achats d'études et prestations de recherche est due à l'accélération du programme de développement clinique et notamment les prestations liées à l'étude de phase 2 du candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson et à l'étude de phase Ib dans la démence.

La hausse des honoraires s'explique par des dépenses additionnelles : ajout d'une couverture analyste et dépenses additionnelles de conseil.

5.4 Charges de personnel

La société Theranexus bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis le mois d'avril 2013. En conséquence, le taux de charge social moyen s'élève à 36 % au 30 juin 2019 et à 34% au 30 juin 2018.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2019	30/06/2018
Salaire et traitement	895 615	740 112
Charges sociales	319 740	252 365
Charges de personnel	1 215 355	992 477

L'évolution des charges de personnel entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018 s'explique par le recrutement de nouveaux

Theranexus

collaborateurs au sein de la direction scientifique et au sein de la direction financière. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis le mois d'avril 2013. Ce statut permet à la société de bénéficier de charges sociales allégées pour le personnel de recherche et développement, qui est majoritaire dans les effectifs. En conséquence, le taux de charge social moyen s'élève à 36% au 30 juin 2019 et à 34% au 30 juin 2018.

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	30/06/2019	30/06/2018
Cadres	15	15
Non-cadres	1	0
Effectifs	16	15

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2019	30/06/2018
Dotations aux amortissements	29 979	21 190
Dotations aux provisions	0	0
Total	29 979	21 190

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2019	30/06/2018
Immobilisations incorporelles	26 930	19 177
Immobilisations corporelles	3 049	2 014
Dotations aux amortissements	29 979	21 190

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences.

5.6 Résultat Financier

En euros	30/06/2019	30/06/2018
Revenus de placements financiers	7 768	12 584
Reprise dep amort financières	0	1 153
Différences positives de change	25	0
Total Produits financiers	7 793	13 737
Dotations financières aux amort et provisions	83 565	0
Intérêts sur autres emprunts	54 611	14 070
Différences négatives de change	1 559	0
Total Charges financières	139 734	14 070
Résultat Financier	-131 941	-333

Au 30 juin 2019, un test de perte de valeur a été effectuée pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une moins-value de 83 565 € a été constatée (cf. note 5.11).

5.7 Résultat Exceptionnel

Néant

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche au 30 juin 2019 s'élève à 916 804 € contre 886 592 € au 30 juin 2018.

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au 1.1.2019	Augmentation	Diminution/Cession	Valeur des immobilisations au 30.06.2019
Brevets	158 425	8 511		166 937
Licences	695 414	38 387		733 801
TOTAL 1	853 839	46 898		900 737
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 008	3 128		22 136
Immobilisations corporelles en cours		891 992		891 992
TOTAL 2	19 008	895 120		914 128
Autres titres immobilisés	204 211		10 886	193 325
Prêts et autres immobilisations financières	147 060	10 886		157 946
TOTAL 3	351 271	10 886	10 886	351 271
TOTAL GENERAL	1 224 118	952 904	10 886	2 166 136

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux coûts engagés pour l'acquisition des brevets déposés par l'entreprise et à des frais de licence avec le CEA - Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, en fonction des dépenses encourues sur les projets.

En effet, un accord de licence exclusive de brevet et de communication de savoir-faire a été signé avec le CEA le 16 juin 2013. Cet accord permet à la société Theranexus d'exploiter les différents brevets mentionnés dans le contrat pour son activité. A ce titre, les frais de brevet associés à ce contrat sont comptabilisés en immobilisations.

Montant brevets THERANEXUS au bilan au 30/06/2019 : 166 937 €

Montant licences CEA au bilan au 30/06/2019 : 733 801 €

5.10 Etat des amortissements

- Au 30/06/2019

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	128 017	26 930		154 947
TOTAL 1	128 017	26 930		154 947
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 614	3 049		9 663
TOTAL 2	6 614	3 049		9 663
TOTAL GENERAL	134 631	29 979		164 610

5.11 Etat des provisions

- Au 30/06/2019

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations financières	0	83 565	0	83 565
TOTAL GENERAL	0	83 565	0	83 565

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

- Au 31/12/2018

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			147 060
Autres immobilisations financières	147 060		
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 730 829	1 730 829	
- T.V. A	332 242	332 242	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	104 823	104 823	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	44 913	44 913	
Charges constatées d'avance	376 367	376 367	
TOTAL GENERAL	2 736 234	2 589 174	147 060

THERANEXUS

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)	3 465 035	687 107	2 517 928	260 000
Fournisseurs et comptes rattachés	1 684 554	1 684 554		
Personnel et comptes rattachés	46 612	46 612		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	242 581	242 581		
Groupe et associés	41	41		
Etat et autres collectivités publiques : TVA	726	726		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 439 549	2 661 621	2 517 928	260 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	147 500			

(1) Dont Emprunts auprès de la BNP 850k€, la Société Générale 825k€, la Caisse d'Epargne 825k€, la BPI 965 k€.

• **Au 30/06/2019**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres Immobilisation financières	157 946		157 946
Autres Créances Clients	3 764	3 764	
Sécurité sociales, autres organismes sociaux	16 421	16 421	
- Impôts sur les bénéficiés	2 572 608	2 572 608	
- T.V.A	387 542	387 542	
Débiteurs divers	632 073	632 073	
Charges constatées d'avance	505 911	505 911	
TOTAL GENERAL	4 276 265	4 118 319	157 946

Les créances « Impôts sur les bénéficiés » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. Le Crédit d'Impôt Recherche inclut 1 706 555 € au titre de 2018, dont le versement est attendu au deuxième semestre 2019, et 916 804 € au titre du premier semestre 2019. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

Le CIR au 30 juin 2019 est de 916 804 €. Cette estimation a été calculée en prenant en compte le degré de progression des projets éligibles en termes de frais et de subventions

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (2)	3 150 556	718 149	2 107 407	325 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 281 175	2 281 175		
Personnel et comptes rattachés	206 011	206 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 927	110 927		
T.V.A	10 020	10 020		
Groupe et associés	41	41		
Autres dettes	3 744	3 744		
TOTAL GENERAL	5 762 473	3 330 067	2 107 407	325 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	325 415			

(2) Dont Emprunts auprès de la BNP 748 k€, la Société Générale 722k€, la Caisse d'Epargne 722k€, la BPI 965 k€.

5.13 Produits et avoirs à recevoir

montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	3 764	227
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	3 764	227

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	7 022 154	8 017 324
Disponibilités	3 208 394	7 153 555
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	10 230 548	15 170 879
Dépréciation	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	10 230 548	15 170 879

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.
Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.15 Charges constatées d'avance

	30/06/2019	31/12/2018
Prestations de services R&D	448 487	314 845
Charges liées au personnel	28 361	23 287
Assurances	25 501	20 499
Divers	3 562	17 735
TOTAL	505 911	376 366

Les charges constatées d'avance sur les études cliniques résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées. Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel (charge constatée d'avance sur l'assurance perte de revenus des dirigeants, et tickets restaurants et chèques emploi-service universels détenus à date de bilan et non encore distribués aux salariés), des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sont de 505 911 € au 30 juin 2019 et de 389 776 € au 31 décembre 2018.

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 juin 2019, le capital social de la Société est fixé à 779 785.75 €.

Il est divisé en 3 119 143 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 juin 2019, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 412 308 actions correspondant à :

1- BSA

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a, aux termes de ses onzièmes et douzième résolutions, a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 2.691 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0.25€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2.691 euros,

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 2.691 BSA qui ont été intégralement souscrits.

Les principales caractéristiques des BSA sont les suivantes :

- Prix de souscription des BSA : 1,24 €
- Prix d'exercice : 3.095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice : avant 23 mars 2026 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2019, aucun des 2 691 BSA émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

2- BCE

Les BCE devront être exercés au plus tard dans les dix (10) ans de leur émission.

a. BSCPE 2016-1

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 26 918 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 26.918 euros.

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 4 488 BSCPE 2016 1 qui ont été intégralement souscrits. Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSCPE 2016-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice : avant juillet 2018 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2019, aucun des 4 488 BSCPE 2016-1 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

b. BSCPE 2016-2

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a, aux termes de ses onzièmes et douzième résolution, a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 26.918 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 26.918 euros.

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 1 794 BSCPE 2016-2 qui ont été intégralement souscrits. Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSCPE 2016-2 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice :
 - o 896 BSPCE 2016-2 pourront être exercés à compter du 1^{er} janvier 2017,
 - o 898 BSPCE 2016-2 pourront être exercés à compter du 1^{er} janvier 2019,

Au 30 juin 2019, aucun des 1 794 BSCPE 2016-2 émis n'a été exercé par les bénéficiaires.

c. BSCPE 2016-3

L'assemblée générale des associés du 29 octobre 2014 a délégué au directoire sa compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer un nombre maximum de 26.918 BSA et/ou BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0.25€, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 26.918 euros.

Par décision en date du 24 mars 2016, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre global de 4 486 BSCPE 2016-3 qui ont été intégralement souscrits. Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSCPE 2016-3 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaires nouvelles
- Période d'exercice en fonction d'objectifs opérationnels définis :
 - o 747 BSPCE 2016-3 pourront être exercés à compter du 1er janvier 2018 ;
 - o 748 BSPCE 2016-3 pourront être exercés à compter du 1er janvier 2019 ;
 - o 748 BSPCE 2016-3 pourront être exercés à compter du 1er janvier 2020.

Au 30 juin 2019, aucun des 4 486 BSCPE 2016-3 émis n'a été exercé par le bénéficiaire.

d. BSCPE 2016-4

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 avril 2016 (cinquième et sixième résolution) a décidé l'émission de 13.460 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSCPE 2016-4". Les termes de ces bons ont ensuite été amendés du fait de la décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2018 de diviser par 4 le montant nominal par action.

Les principales caractéristiques des BSCPE 2016-4 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 3,095 €

THERANEXUS

- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 4 actions ordinaire nouvelle
- Période d'exercice :
 - o les 11.218 BSPCE 2016-4 restants ne pourront être exercés par chacun de leur bénéficiaire qu'en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels prédéfinis.

Le conseil d'administration du 31 octobre 2018 a constaté la caducité de 2.242 BSPCE 2016-4.

Au 30 juin 2019, 11 218 BSCPE 2016-4 émis n'ont été exercé par les bénéficiaires.

e. BSCPE 2017-1

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 septembre 2017 a décidé l'émission de 300.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSCPE 2017-1".

Les principales caractéristiques des BSCPE 2017-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 15,50 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant octobre 2027 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2019, 300 000 BSCPE 2017-1 émis n'ont été exercé par les bénéficiaires.

f. BSCPE 2018-1

Le Directeur Général, par décision du 13 Septembre 2018, sur subdélégation du conseil d'administration du 12 septembre 2018 faisant utilisation de l'autorisation d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018 a décidé l'émission de 9 600 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSCPE 2018-1".

Les principales caractéristiques des BSCPE 2018-1 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 15,50 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant octobre 2018 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2019, 9 600 BSCPE 2018-1 émis n'ont été exercé par les bénéficiaires.

g. BSCPE 2018-2

Le Directeur Général, par décision du 17 Octobre 2018, sur subdélégation du conseil d'administration du 10 Octobre 2018 faisant utilisation de l'autorisation d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018 a décidé l'émission de 2.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSCPE 2018-2".

Les principales caractéristiques des BSCPE 2018-2 sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 15,50 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant octobre 2028 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2019, 2 000 BSCPE 2018-2 émis n'ont été exercé par les bénéficiaires.

h. BSCPE 2019-1

Le Directeur Général, par décision du 17 Mai 2019, sur subdélégation du conseil d'administration du 13 décembre 2019 faisant utilisation de l'autorisation d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018 a décidé l'émission de 2.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, intitulés "BSCPE 2019-1".

Les principales caractéristiques des BSCPE 2019-1 sont les suivantes :

Theranexus

- Prix d'exercice : 5,93 €
- Parité d'exercice : l'exercice d'un bon permet de souscrire 1 action ordinaire nouvelle
- Période d'exercice : avant mai 2029 sous certaines conditions.

Au 30 juin 2019, 2 000 BSCPE 2019-1 émis n'ont été exercés par les bénéficiaires.

5.18 Avances remboursables

En euros	30/06/2018	Augmentation	Remboursement	30/06/2019
BPI France	540 000	0	0	540 000
Total avances remboursables	540 000	0	0	540 000

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

Les caractéristiques de l'avance remboursable sont les suivantes :

Avance remboursable contractée auprès de BPI France

- Montant accordé : 900 000 €
- Avance versée au 31/12/2019 : 540 000 €
- Remboursement forfaitaire minimum : 360 000 €

5.19 Emprunts et dettes financières

- **Au 30/06/2019**

Emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 825 000€
- Versement des fonds en juillet 2018
- Durée : 4 ans et 5 mois
- Taux :
- Capital remboursé à partir du 28 janvier 2019 pour 17 187.50 € par mois pendant 48 mois.

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2019, le montant de cet emprunt figure pour 722 k €.

Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 825 000€
- Versement des fonds en juillet 2018
- Durée : 4 ans et 5 mois
- Taux : 2.5%
- Capital remboursé à partir du 28 janvier 2019 pour 17 187.50 € par mois pendant 48 mois.

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2019, le montant de cet emprunt figure pour 722 k €.

Emprunt auprès de la BNP :

- Montant : 850 000€
- Versement des fonds en juillet 2018
- Durée : 4 ans et 5 mois
- Taux : 2.5%
- Capital remboursé à partir du 26 janvier 2019 pour 17 708.33 € par mois pendant 48 mois.

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2019, le montant de cet emprunt figure pour 748 k €.

Emprunt auprès de BPI France :

- Montant : 650 000 €
- Versement des fonds en octobre 2018
- Durée : 8 ans
- Taux annuel : 4.06 %
- Capital remboursé à partir du 31 mars 2022 pour 32,5 k€ par trimestre.

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2019, le montant de cet emprunt figure pour 650k€.

Emprunt auprès de BPI France :

- Montant : 350 000 €
- Versement des fonds en juin 2015
- Durée : 8 ans
- Taux annuel : 5.88 %
- Capital remboursé à partir du 30 septembre 2019 pour 17 500 € par trimestre.

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2019, le montant de cet emprunt figure pour 297 k €.

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

• **Au 30/06/2018**

En euros	30/06/2018	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	243 680	243 680		
Factures non parvenues	404 192	404 192		
Fournisseurs et comptes rattachés	647 872	647 872		

• **Au 30/06/2019**

En euros	30/06/2019	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	1 175 285	1 175 285		
Factures non parvenues	1 105 890	1 105 890		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 281 175	2 281 175		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	10 971	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 105 890	761 245
Dettes fiscales et sociales	225 150	67 513
TOTAL	1 342 011	828 758

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 0.77 % au 30/06/2019
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 45 %.

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.
Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 51 755 € charges sociales comprises au 30/06/2018
- 19 159 € charges sociales comprises au 30/06/2019

2- Engagement de licence avec le CEA :

La Société a signé en juin 2013 un accord de licence exclusive mondiale de brevets et de communication de savoir-faire avec le CEA et BMS. Plusieurs avenants sont venus compléter cet accord initial.

Dans le cadre de cet accord, il a notamment été convenu que la Société :

- Rembourse au CEA les frais de propriété industrielle, engagés par le CEA antérieurement à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III. Ces charges ont déjà été comptabilisées dans les comptes de la société ;
- Prendre en charge les frais de propriété industrielle postérieurs à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III ;

La structure contractuelle de la contrepartie financière dépend de la catégorie du produit et de la stratégie de développement adoptée par la Société :

- S'agissant d'exploitation directe : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaire lié aux ventes nettes de produits ; Compte tenu des programmes de développement en cours et de la stratégie adoptée par la Société, il est précisé que pour les trois candidats-médicaments présentés ci-dessus, la Société rétrocédera au maximum au CEA une redevance à un chiffre basée sur les sommes perçues du sous licencié.
- S'agissant d'exploitation indirecte : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une partie des sommes perçues dans le cadre de toute sous-licence contractée avec un tiers ; Le pourcentage de rétrocession au CEA variant en fonction
- de l'étape de développement du produit à laquelle la sous-licence est concédée (plus le développement est avancé plus la redevance est faible).

3- Loyers :

La charge locative semestrielle s'élevant à environ 0.80 k€, les engagements donnés au titre des loyers sont considérés comme non significatifs.

4- Avance remboursable :

Une fois le projet réalisé, la société sera en mesure d'obtenir 360 000 k€ supplémentaire.

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute des mandataires sociaux du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 est de 310 707 €.
La rémunération brute des mandataires sociaux du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 est de 201 651 €.

5.24 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.

5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent rapport semestriel en tenant compte de la division par 4 de la valeur nominale des actions de la Société et de la multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social par 4 décidée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 septembre 2017.

Ce tableau prend notamment en compte l'émission réalisée le 11 juillet 2019 de 503 270 ABSA (composés de 503 270 actions et de 251 635 BSA).

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée***						Droits de vote	
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%
			BSA	BSPCE	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée	%		
Franck Mouthon	317 776	8,8%	-	106 924	106 924	2,5%	424 700	9,9%	317 776	8,8%
Mathieu Charvériat	317 776	8,8%	-	106 924	106 924	2,5%	424 700	9,9%	317 776	8,8%
Total fondateurs	635 552	17,5%	-	213 848	213 848	5,0%	849 400	19,8%	635 552	17,5%
Salariés et autres personnes physiques	3 225	0,1%	3 588	187 696	191 284	4,5%	194 509	4,5%	3 225	0,1%
Total fondateurs & salariés	638 777	17,6%	3 588	401 544	405 132	9,5%	1 043 909	24,4%	638 777	17,6%
Dominique Costantini	-	0,0%	3 588	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Luc-André Granier	-	0,0%	3 588	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Total administrateurs	-	0,0%	7 176	-	7 176	0,2%	7 176	0,2%	-	0,0%
Richard Platford	102 702	2,8%	-	-	-	0,0%	102 702	2,4%	102 702	2,8%
Supernova Invest*	432 260	11,9%	-	-	-	0,0%	432 260	10,1%	432 260	11,9%
Auriga Partners	641 068	17,7%	94 444	-	94 444	2,2%	735 512	17,2%	641 068	17,7%
Sofimac Partners	306 639	8,5%	-	-	-	0,0%	306 639	7,2%	306 639	8,5%
Kreaxi**	157 732	4,4%	-	-	-	0,0%	157 732	3,7%	157 732	4,4%
Total investisseurs financiers historiques	1 640 401	45,3%	94 444	-	94 444	2,2%	1 734 845	40,5%	1 640 401	45,3%
Flottant	1 343 235	37,1%	157 191	-	157 191	3,7%	1 500 426	35,0%	1 343 235	37,1%
Total investisseurs	2 983 636	82,4%	251 635	-	251 635	5,9%	3 235 271	75,5%	2 983 636	82,4%
Total général	3 622 413	100,0%	262 399	401 544	663 943	15,5%	4 286 356	100,0%	3 622 413	100,0%

* Dont 281 053 actions via son fonds Amorce Technologie Investissement

** Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners

*** Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA ») et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») en circulation exercé, (voir la note 5.17 des comptes semestriels « composition du capital social »). Ces chiffres tiennent également compte de la division par 4 de la valeur nominale des actions de la Société (et la multiplication corrélatrice du nombre d'actions par 4).

**** Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (20 867 titres au 30 juin 2019)

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins à compter de l'introduction en bourse de la Société, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Les principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, le seul nantissement porte sur le fonds de commerce de la Société (et exclut spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement a été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. Au 30 juin 2019, le solde de cet emprunt s'élevait à 2,2 M€.